

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 26 octobre 2017, à 10 h 30.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observatrice
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-102

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajouter le point 3DG) 1 - Contrat d'assurance collective des employés en 2018 – Autorisation de procéder à un appel d'offres

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles - Campagne publicitaire contre le gaspillage alimentaire

Résolution n° E-2017-103

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

- retenir les services de l'agence La Raffinerie pour réaliser une capsule vidéo portant sur le gaspillage alimentaire, au coût de 21 750 \$ (taxes en sus);
- réserver la fourniture d'espaces médias pour la campagne de publicité ou de promotion contre le gaspillage alimentaire, au coût de 47 396 \$ (taxes en sus);
- retenir les services de Studio Expression, membre signataire de l'Union des artistes, pour l'embauche d'un comédien et la diffusion de la capsule vidéo, au coût de 5 042,53 \$ (taxes en sus).

Référence : Rapport décisionnel du 26 octobre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-29
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles - Contributions pour l'élaboration de plans de mise en œuvre du PMGMR

Résolution n° E-2017-104

- Accorder à la MRC de La Côte-de-Beaupré une dernière contribution de 20 000 \$ pour la réalisation de son Plan de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).
- Accorder à la Ville de Québec une première contribution de 9 500 \$ (taxes en sus) pour l'embauche d'une firme de consultants dans le cadre de la réalisation du Plan de mise en œuvre de l'agglomération de Québec, en lien avec le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Référence : Rapport décisionnel du 26 octobre 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-30
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'assurance collective des employés en 2018 – Autorisation de procéder à un appel d'offres

Résolution n° E-2017-105

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat d'assurance collective des employés de la CMQ, à compter du 1^{er} janvier 2018.

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Référence : Rapport décisionnel du 26 octobre 2017
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2017-102 à E-2017-105, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE